



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 686, 687 ET 690

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 12 juin 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements 686, 687 et 690, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 686

Règlement décrétant des travaux pour l'installation d'une conduite de contournement et réparation du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne ainsi que l'achat et l'installation de soufflantes aux étangs de la Pinière et de La Plaine et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 962 000\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 687

Règlement décrétant des travaux de stabilisation de talus de sites à risque et un emprunt au montant de 7 155 950 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 690

Règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie autopompe et ses équipements et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 977 000 \$.

QUE lesdits règlements numéros 686, 687 et 690, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 22 août 2017, les règlements numéros 686, 687 et 690 décrétant respectivement des emprunts de 962 000\$, 7 155 950\$ et 977 000\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 686, 687 et 690 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 30 août 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

Cet avis est également disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne

